



**E Motif justifiant l'abattage (article 3, règlement 1168)\*****Arbre 1**Cocher le numéro approprié\* : 1  2  3  4  5 

Explication de la situation : \_\_\_\_\_

**Arbre 2**Cocher le numéro approprié\* : 1  2  3  4  5 

Explication de la situation : \_\_\_\_\_

*\*Un permis pour l'abattage d'un arbre est délivré lorsque celui-ci :*

- 1- est mort ou en état de dépérissement irréversible;
- 2- doit être abattu en raison du risque qu'il propage une maladie ou est une espèce exotique envahissante, auquel cas il doit être remplacé;
- 3- est situé dans l'aire d'implantation ou à moins de 3 m de l'aire d'implantation d'une construction ou d'un mur de soutènement projeté. Toutefois, un arbre situé entre 3 m et 5 m de l'aire d'implantation peut être abattu à la condition d'être remplacé;
- 4- est situé dans l'aire d'implantation d'une piscine ou, en cour avant, dans l'aire d'implantation d'un stationnement accessoire ou d'une voie d'accès à un bâtiment, seulement si aucun autre espace n'est disponible ailleurs sur le terrain pour de tels aménagements;
- 5- doit, sur la base d'une étude d'un expert en arboriculture, être abattu en raison d'une situation irréversible causée par la maladie, d'une déficience structurale affectant sa solidité ou des dommages sérieux qu'il cause à un bien.  
Ne constituent pas un dommage sérieux les inconvénients normaux liés à la présence d'un arbre, notamment la chute de ramilles, de feuilles, de fleurs ou de fruits, la présence de racines à la surface du sol, la présence d'insectes ou d'animaux, l'ombre, les mauvaises odeurs, l'exsudat de sève ou de miellat ou la libération de pollen.

**F Localisation du ou des arbres à abattre**

(Faire un croquis ou joindre une copie du plan de localisation positionnant clairement la maison, la rue, le ou les arbres à abattre et ceux présents, qui doivent être conservés)

Un remplacement des arbres abattus est-il prévu ? Oui  Non **G Limitation de responsabilité de l'arrondissement, déclaration et signature du demandeur**

L'arrondissement d'Outremont délivre des permis d'abattage en fonction des informations fournies par le demandeur. Le demandeur soussigné certifie que les renseignements contenus ou annexés à la présente demande, ainsi que toute information fournie lors des rencontres avec le représentant de l'arrondissement, sont vrais et exacts au meilleur de sa connaissance.

Signature du demandeur \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

**SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

Analysé par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Permis émis :  N° du permis : \_\_\_\_\_Refusé : Plantation de remplacement requise Oui  Non  Quantité : \_\_ Petit (4 à 8 m) \_\_ Moyen (8 à 15 m) \_\_ Grand (plus de 15 m)**SUIVI DES TRAVAUX :**

Visite effectuée par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Travaux de plantation conformes : Oui  Non Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_